
COMPTE RENDU

■ *Point de vue*

HO Hai Quang, *La Réunion (1882-1960), Histoire économique, Tome 3, L'Harmattan, 2008, 367 p.*

Ho Hai Quang¹ nous livre le troisième volume de son Histoire économique de La Réunion. C'est donc plus de 900 pages que le Dr Ho a déjà écrites sur ce sujet, et l'on espère que cette somme monumentale aura, sous sa plume, d'ici 4 ou 5 ans, une suite (et fin provisoire) couvrant la période 1961-2010.

Il est toujours très agréable, pour un professeur de la même Faculté², devenu un ami, de faire des éloges d'un collègue aussi productif, passionné et brillant, car le travail du Dr Ho est un chef-d'œuvre de recherches patientes et minutieuses, de rigueur et de clarté dans la construction et l'analyse, de simplicité et de didactique dans le langage. Toutes ces qualités et ces mérites font déjà de cet ensemble (inachevé) un ouvrage d'une exceptionnelle qualité, qui manquait cruellement dans le patrimoine scientifique de cette île, car personne avant lui n'avait eu le courage de l'entreprendre et l'enthousiasme et la persévérance pour le mener à bonne fin³. Personne désormais, parmi les enseignants et les étudiants d'économie, et notamment dans le public cultivé de La Réunion, ne pourra – pour parler de son histoire – se dispenser de l'avoir lu et de s'y référer.

La première qualité de l'auteur est en effet la clarté et la simplicité de style, qui rend cet ouvrage très accessible et facile à lire même pour un non-initié, et c'est une rare qualité chez un économiste : combien d'écrits émanant de cette confrérie sont – et pas seulement aujourd'hui, mais depuis plus d'un siècle ! – rédigés dans un style qui se veut scientifique et savant, mais qui est

¹ HO Hai Quang (c'est ainsi qu'il signe ses livres) est ancien Maître de conférences d'Economie Politique à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de La Réunion (1990-2003), aujourd'hui retraité, mais toujours directeur de recherches associé au Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales (CERESUR) de cette Faculté. Le premier tome de son Histoire (« *Contribution à l'histoire économique de l'île de La Réunion, 1642-1848* », 239 pages, 1998) et le deuxième (« *Histoire économique de l'île de La Réunion, 1849-1881* », 325 pages, 2004) ont fait l'objet d'un compte rendu par J. Brasseul dans *Région et Développement*.

² L'auteur de cette chronique, économiste, aujourd'hui Professeur honoraire des universités, a été d'abord Professeur agrégé à La Réunion au début de sa carrière (1967-1971, époque où le Centre universitaire de La Réunion était encore rattaché à l'Université d'Aix-Marseille), puis à la fin de celle-ci (1987-1994), et enfin Professeur émérite de cette université de 1994 à 2004.

³ Je n'oublie pas la magistrale thèse du Professeur J. Defos du Rau, *L'île de La Réunion*, 716 p., publiée en 1960, que Ho Hai Quang cite d'ailleurs à diverses reprises. C'est un travail de géographe, certes très fouillé, mais qui reste largement descriptif.

(en français) généralement lourd et ampoulé, souvent abscons, et truffé d'anglicismes...

Le deuxième mérite de cet ouvrage repose sur le choix des découpages en périodes (qui sont la trame du plan non seulement de ce livre mais de toute l'œuvre) et de l'enchaînement des chapitres, qui sont toujours justifiés (on y reviendra ci-dessous) ; les introductions sont éclairantes, et les conclusions remarquablement synthétiques. En outre, les éléments explicatifs donnés sont généralement très complets (et les causes ou antécédents d'un événement ou d'une évolution ne sont pas forcément tous économiques) ; les arguments d'une démonstration et les explications théoriques nécessaires sont judicieusement choisis. A l'appui de ses raisonnements et jugements, l'auteur s'efforce toujours d'apporter le maximum de preuves empiriques, à l'aide de tableaux et de graphiques très clairement présentés.

La troisième caractéristique de ce travail est sa méthode d'analyse : comme historien et économiste, Ho Hai Quang a eu l'idée de puiser dans l'arsenal théorique marxien qu'il connaît bien, et c'est une excellente idée. En effet, quel auteur a le plus fouillé les ressorts des modes de production (en particulier le mode de production capitaliste) – et les contraintes qu'ils subissent jusqu'à les forcer d'évoluer et de se transformer – sinon Marx ? Ho Hai Quang utilise donc avec aisance et bonheur les concepts de forces productives, de rapports sociaux de production (il ajoute utilement : et de répartition), et de superstructures, dont il fait non plus des concepts « marxistes » pour dénoncer « le capitalisme », mais des outils généraux utiles pour l'analyse des tendances (souvent contradictoires) d'un mode de production, de son évolution et de ses crises, et de la nécessité dans lequel il se trouve – ayant atteint un point de rupture – de se transformer. Et le passé peu ordinaire de l'île de La Réunion – une île inhabitée il y a 3 siècles, où s'installent des colons avides de s'enrichir mais dénués de main-d'œuvre, appelée à devenir une région ultramarine d'un Etat moderne, à dominante capitaliste tempérée d'interventionnisme social – devient, pour l'auteur, un terrain particulièrement propice à l'usage de ce type d'analyse. Le Dr Ho s'inscrit alors dans la meilleure lignée de l'« économie marxienne » – celle que nos contemporains anglais appellent *Marxian Economics* – en réussissant une lecture et une analyse pénétrante, toujours scientifique, c'est-à-dire objective, mesurée (aux deux sens du mot) et sans passion idéologique, de n'importe quel mode de production ou stade de son évolution.

Il y a eu certes d'autres tentatives d'analyse – surtout contemporaines – des caractéristiques structurelles de cette économie régionale, colonie devenue département. Et Ho Hai Quang ne les ignore pas. Mais ces tentatives, consistant à appliquer au cas particulier de La Réunion des approches théoriques se rapportant au mode de production féodal, puis au sous-développement – exploitation colonialiste, dualisme structurel, échange inégal... – présentent des défauts, parce que cette colonie n'a pas été « exploitée » par une « métropole » qu'elle n'a jamais réellement approvisionnée de ses richesses ; parce que les échanges mutuels ont été surtout avantageux pour la colonie (c'est-à-dire sa classe dominante) ; et parce que les tensions et conflits d'intérêt – les relations d'exploitation – caractérisaient bien plus les classes sociales de l'île que ses rapports avec la « métropole »... Et le mérite (un de plus) de Ho Hai Quang est

de réfuter quand c'est nécessaire – sans agressivité ni triomphalisme – ces tentatives, dans des pages (10-15, puis 340-342) particulièrement appréciées de celui qui a eu, à son heure, l'occasion d'en prendre connaissance et de les critiquer.

Enfin, le Dr Ho sait fort bien ne pas s'enfermer dans une approche marxienne stricte, et recourir, quand cela est nécessaire, – et l'on a envie alors de parler d'approche marxienne « hoquanguisée » – (i) à des instruments d'analyse complémentaires (notamment en matière monétaire, où l'apport marxien est indigent), (ii) à de nouveaux concepts forgés par lui et adaptés à la réalité réunionnaise (« salariat contraint » pour désigner le statut des travailleurs engagés ; « métayage contraint » pour les colons qui remplaceront progressivement ces derniers ; « rente départementale de développement », pour désigner les transferts en provenance de l'Etat à partir de la départementalisation), (iii) voire à des considérations fort pertinentes sur le rôle de facteurs climatiques ou sanitaires (on pense aux cyclones et aux épidémies, qu'on ne peut ranger dans les « forces productives... ») ou des « superstructures » juridiques, sociologiques, politiques ou institutionnelles.

Après avoir fait débiter son premier ouvrage en 1642 (date de l'arrivée des premiers Français dans cette île inhabitée) et l'avoir arrêté en 1848 (date de l'abolition de l'esclavage), puis achevé son 2^e ouvrage en 1881 sur la crise monétaire qui se surajoute à la deuxième grande crise sucrière, l'auteur a choisi d'arrêter son troisième ouvrage non pas à la date de la départementalisation (1946) mais en 1960. Si « cette date a été choisie comme charnière entre deux époques économiques, c'est parce que la loi de départementalisation, si elle a immédiatement constitué un tournant historique du point de vue politique, n'a pas bouleversé tout de suite l'économie ; jusqu'en 1960, la création d'une nouvelle articulation financière avec la métropole (entendez : l'Etat) n'a pas de conséquences fondamentales sur l'organisation générale et la logique de fonctionnement de l'économie locale ». Et l'auteur poursuit : « il reste cependant que, dès le début, la départementalisation a introduit à La Réunion suffisamment de ruptures économiques pour qu'il soit justifié de distinguer, au sein de la période retenue, deux sous-périodes situées de part et d'autre de l'année 1946 ». Mais alors, pourquoi 1960 ? Parce qu'« à partir du début des années 1960, une nouvelle mutation économique s'opère à la faveur de la réforme foncière, dont la conséquence n'a pas été seulement de transformer les colons en petits propriétaires, mais de permettre aux grands propriétaires, en vendant leurs terres à la SAFER, de récupérer leurs capitaux investis dans le foncier et de les réinvestir dans de nouveaux secteurs d'activité, ouvrant ainsi la voie à une diversification économique (fortement soutenue par le III^e Plan) et à un recul progressif des productions traditionnelles ».

Il n'y a pas de doute : la délimitation des périodes retenues, tout au long de cette histoire de La Réunion, repose sur des événements principalement économiques. Significativement, la sous-période correspondant à la Première guerre mondiale est traitée par un chapitre intitulé « Croissance nominale et économie dirigée » ; de même la sous-période 1939-1945 correspond non à un état de guerre (La Réunion n'est pas directement touchée, sur son sol, par le deuxième conflit mondial) mais à « un régime d'autarcie et d'économie dirigée » (c'est le titre du chapitre) imposé par ce conflit, c'est-à-dire par

l'éloignement de la mère patrie et, pour un temps, par la fidélité du gouverneur au régime de Vichy, qui plongent l'île dans une période de pénurie, jusqu'au ralliement un peu contraint (sous la pression des Alliés) à la France Libre.

En ce qui concerne le début de la période que couvre ce 3ème ouvrage, il est, lui aussi, défini très clairement par une « rupture » économique, qui n'est pas seulement caractérisée par la fin de la grande crise sucrière des années 1860 à 1881, mais qui est aussi et surtout marquée par la dénonciation, par l'Angleterre en 1882, de la convention qui autorisait et réglementait le recrutement, par la colonie française de La Réunion, de travailleurs indiens « engagés » ; ce qui, en mettant fin à l'« engagisme » – que l'auteur qualifie fort bien, dans son tome 2, de « salariat contraint » – a eu pour effet de la priver de sa principale source de main-d'œuvre. Cet événement sera le point de départ d'une extension considérable du « colonat partiaire », mode de mise en valeur des terres apparu à La Réunion dans la seconde moitié du 18ème siècle, qui ressemble au métayage (le propriétaire loue une parcelle de terre à un colon, et charge celui-ci de la cultiver selon certaines modalités) mais en diffère par quelques traits importants, ce qui justifie pour l'auteur le choix d'un concept nouveau, celui de « métayage contraint » : en effet, dans ce « colonage » particulier, le contrat de location donne la direction de l'exploitation au propriétaire et lui permet d'imposer au colon l'exécution de toutes les opérations liées à la production (p. 35), et en particulier le choix des cultures (la canne à sucre, évidemment, dont la qualité est elle-même imposée).

« Cette stratégie permit de fixer dans l'île une partie des anciens engagés, mais non d'atténuer la pénurie de bras. La crise, amorcée en 1865, se poursuivit jusqu'en 1914 ». L'engagisme ne disparut donc pas complètement, et même connut une recrudescence dans les années 1920, lorsque les cours du sucre en hausse incitèrent les planteurs et sociétés sucrières à augmenter leur production. Mais leurs démarches (vers l'Afrique, Madagascar, les Comores, l'Inde, Java, le Japon) se heurtèrent à des refus – sauf à l'île Rodrigue, dépendance de l'île Maurice, mais cette ultime tentative se solda par un échec, les planteurs réunionnais ne respectant manifestement pas les conditions stipulées dans les contrats. C'est donc le colonage qui l'a emporté, à côté du faire-valoir direct, et une décision ministérielle du 7 juillet 1948 assimile à des salariés agricoles les colons exploitant les parcelles de superficie restreinte, en considération de leur subordination économique à leur employeur-propriétaire. Ce n'est que dans les années 1960 et surtout 1970 que les colons furent incités à devenir des fermiers, ce que nous montrera sans doute le tome 4...

Concernant la période contemporaine (1945-1960) que couvre le tome 3, il convient tout particulièrement de noter l'apparition d'un nouveau concept forgé par l'auteur, celui de « rente départementale de développement » (RDD) pour désigner l'ensemble des crédits publics dépensés chaque année par l'Etat au nom de la solidarité nationale, et conçus pour permettre à l'île de faire fonctionner ses services publics et sociaux mais aussi de combler ses « retards » : ils recouvrent aussi bien les traitements des fonctionnaires (substantiellement majorés par rapport à ceux versés à leurs homologues de France continentale) que les dépenses de fonctionnement et d'équipement des services collectifs non marchands et les « transferts sociaux », revenus de

redistribution dont l'alignement sur leurs équivalents « métropolitains » ne sera que progressive. Deux remarques à propos de ce concept :

(i) Au sujet de ces transferts (terme consacré par le langage classique de la balance des échanges et paiements), Ho Hai Quang justifie l'emploi du mot de « rente », dans la mesure où ces transferts publics sont « perçus gratuitement par l'île du fait de son statut politique » et « justifiés par l'écart de développement existant entre elle et la « métropole ». On ne contestera par trop le choix de ce mot, alors même qu'il évoque habituellement un revenu récurrent et gratuit que les bénéficiaires ne gagnent pas par leur travail, mais par le jeu de circonstances économiques (jeu du marché, dans la rente du consommateur ou du monopoleur), ou tenant à la nature du patrimoine (rente foncière, rente financière du rentier qui détient un droit de perception de revenus de son capital), ou encore à la richesse naturelle ou acquise du territoire (rente procurée par les ressources pétrolières ou minières, voire par la réputation de secret des banques du pays...). Cette RDD réunionnaise est versée par un payeur bien identifié, qui peut la modifier par décision législative ou réglementaire. Et si elle est justifiée par un « écart de développement », elle ne peut être considérée comme définitivement due.

(ii) Je serai plus réservé sur le qualificatif de « développement » attribué à cette rente, car s'il est incontestable que les équipements publics et les prestations sociales ainsi financés contribuent à la croissance de cette île et à l'amélioration du niveau de vie (santé, éducation, logement) de ses habitants (surtout les plus nécessiteux), il est bien discutable d'employer ce même mot pour qualifier les avantages salariaux accordés aux agents de la fonction publique, déjà privilégiés par leur statut (garantie de l'emploi, retraite avantageuse...) et, plus encore les réductions fiscales accordées à tous les titulaires de revenus imposables, quel qu'en soit le niveau, – avantages ou privilèges qui (personne ne s'y trompe) resteront considérés comme des résidus de l'époque coloniale (que répugne à supprimer une classe politique soucieuse de ménager à tout prix une clientèle électorale) tant qu'ils seront maintenus, et quels que soient les pseudo-justificatifs qui leur sont donnés, par exemple, la différence de coût de la vie entre La Réunion et la « métropole » : n'est-elle pas la même pour tous ? Et n'est-elle pas accrue par ce surcroît de pouvoir d'achat versé à des catégories privilégiées ?

Cela dit, on trouvera particulièrement bien vu le chapitre 10 et dernier de l'ouvrage (« Transformations structurelles et développement »), avec ses schémas et graphiques, qui augure très favorablement des analyses denses et éclairantes que l'auteur ne manquera de nous faire pour les années 1961-2010...

Il est une habitude à laquelle je ne voudrais pas trop sacrifier (compte tenu de tout ce qui précède) qui consiste, pour le rédacteur d'un compte rendu d'ouvrage, à faire quelques critiques ou émettre quelques réserves sur ce qu'a écrit l'auteur. Je les limiterai donc à quelques remarques, de forme ou de style plus que de fond :

- Page 9 : on lit « les Plans suivants (après le Programme 1963-1967), qu'ils soient élaborés par le Commissariat Général du Plan ou le Conseil Régional, suivront tous la même orientation » (favoriser la diversification de l'économie réunionnaise). Or jusqu'à la loi de 1983 sur la décentralisation, le Conseil Régional n'existe pas. En revanche, il existe une « Commission Locale

du Plan » dont Ho Hai Quang ne parle qu'incidemment p. 267, et qui aurait eu sa place aussi dans le paragraphe consacré à la planification indicative (p. 207-208). C'était une institution originale qui n'avait pas son équivalent, il me semble, en « métropole » et qui donnait l'occasion, tous les cinq ans, à toutes les catégories responsables et pensantes, autour du préfet (administrations, entreprises industrielles et commerciales, chambre de commerce, d'agriculture, syndicats agricoles, banques, etc.) de faire le bilan de ce qui n'allait pas et de réfléchir et dresser un catalogue des mesures à prendre (et des crédits à allouer) secteur par secteur. Un vrai Groupe de réflexion et d'auto-critique, utile pour faire évoluer les mentalités vers la recherche d'un véritable développement un (petit) peu plus « auto-centré » et un peu moins « Etato-centré » ...

- P. 139, l'auteur parle des « importations coloniales admises en France » ; or ce sont des importations métropolitaines en provenance des colonies, donc des exportations coloniales ; heureusement l'ajout « admises en France » évite la confusion. En revanche, p. 145, elle subsiste lorsqu'il est écrit « l'Etat imposerait aux colonies le contingentement de leurs importations de sucre », alors que les colonies n'importent pas de sucre, elles en exportent.

- P. 181 : l'auteur est tellement convaincu que son public connaît le langage marxien (ou a déjà lu ses deux premiers tomes), qu'il parle, sans plus de précision, de « l'impossibilité d'assurer la reproduction de la force de travail » ; il aurait peut-être été bon de préciser (ou rappeler en note de bas de page) que ce concept recouvre non seulement l'entretien (les frais de subsistance) des travailleurs engagés, quel que soit leur statut, mais aussi l'élargissement, l'extension et le renouvellement de ce qu'on appelle en langage courant la main-d'œuvre.

- P. 196, sous le tableau 46, il est dit que « la croissance... s'est poursuivie pendant une période relativement longue (près de trois décennies) ». Or, si cela a pu être vrai pour certains pays, ce n'est pas le cas de la France, qui est directement concernée par cette section « La croissance française d'après-guerre ». Je m'insurge régulièrement contre la formule à l'emporte-pièces des « trente glorieuses », que nous devons au titre d'un livre de Jean Fourastié paru en 1979, et qui a depuis lors été reprise et rabâchée à satiété, car la croissance prétendument glorieuse de 5 % l'an en moyenne couvre en fait les années 1950-1973, de la fin de la période de reconstruction d'après-guerre au premier grand choc pétrolier. A noter un petit lapsus dans le texte p. 197 : le PNB n'est pas la production nationale brute, mais le produit ...

- Pages 214, 217, 238, 249... : L'auteur utilise à diverses reprises des expressions qui, pour être d'usage courant, n'en sont pas moins ou peu connues du grand public, ou inexactes. Ainsi de « métropole », qui, en toute rigueur et selon son étymologie grecque, ne désigne que la capitale de la France, Paris. Or, par son usage, le terme de « métropole » renvoie au territoire continental, européen, de la France, qui n'est pas et n'a jamais été une collectivité territoriale publique. Ce terme est inconnu dans la Constitution... Ce n'est donc pas avec la « métropole » que La Réunion traite ou dont elle est soumise aux lois, mais – du temps de la colonie – le gouvernement du Royaume, de l'Empire ou de la République, ou plus simplement la France (si l'on considère que les colonies n'en font pas partie, mais sont seulement des territoires sous sa domination...). Quand survient la départementalisation, les départements

d'outre-mer sont clairement « décolonisés » et intégrés à la République, qu'on peut alors désigner par l'Etat, - ou le Pouvoir central, pour le distinguer de la représentation locale de l'Etat qu'est le Préfet (l'un et l'autre constituant ensemble les pouvoirs publics), sans qu'il soit nécessaire pour cela de le désigner par l'expression – fréquemment employée dans le livre, et un peu confuse – d'Etat central. Quant au territoire continental de la République, avec lequel les départements d'outre-mer (D.O.M.) (entre autres) commercent régulièrement, on l'appelle aussi, pour faire vite (dans ces départements), l'« Hexagone » ou, pour les statisticiens, la « France métropolitaine ». Mais l'emploi de « capitale » (p. 238) pour désigner le chef-lieu (en l'occurrence Saint-Denis), n'est pas, lui, d'usage courant, car il traduit une dérive « nationale » consistant à assimiler un département d'outre-mer à une nation ou un Etat, ce qu'il n'est pas, et ce que leurs habitants – dans leur immense majorité – ne revendiquent pas.

Plus récemment, le terme de D.O.M. a donné naissance à la création, par l'usage, de l'adjectif « domien ». Pourquoi pas ? Mais ce terme n'étant pas (ou très peu) connu dans l'Hexagone, il faudrait, lors d'un premier usage dans le livre, expliquer qu'il provient d'une utilisation qualificative de l'acronyme D.O.M.

Dernière remarque linguistique, qui touche plus au fond qu'à la forme : p. 286 ; l'auteur parle d'articulations issues de « la domination coloniale » alors qu'il serait plus juste de parler « de l'époque coloniale » puisque Ho Hai Quang a précisément démontré que :

(i) si La Réunion « produit et exporte des matières premières agricoles » vers la métropole principalement, ce n'est pas tant le résultat (sauf du temps de la Compagnie des Indes ?) d'une décision imposée par celle-ci à la colonie que d'une décision des capitalistes de l'Île qui y ont vu le meilleur moyen de s'enrichir, à condition de ne pas payer (ou de mal payer) la main-d'œuvre... qu'ils ont largement importée dans les conditions que l'on sait ;

(ii) si La Réunion est devenue un « débouché pour l'industrie métropolitaine », on peut en effet soutenir que cela a été le produit d'une volonté de l'Etat de favoriser les « exportations » de la France vers ses colonies (par une politique douanière appropriée) ; mais est-ce que la classe des commerçants n'y a pas aussi trouvé pendant longtemps son avantage, avec des prix de produits protégés de la concurrence étrangère, et des marges calculées sur des prix et des coûts d'approche élevés ? N'ont-ils pas largement profité de ce semblant de pacte colonial, et de la monnaie coloniale qui l'a accompagné (le franc CFA) ? Plutôt que de « domination » coloniale, il serait plus juste de parler de complicité ou connivence entre des capitalistes métropolitains qui faisaient pression sur l'Etat et les capitalistes locaux que cela arrangeait plutôt... car c'est tellement plus facile d'aller faire son marché en France, en français, avec des réglementations françaises, et une monnaie française...

Pour finir, une dernière remarque de fond qui renvoie à la dernière page du livre, dernier paragraphe (p. 345). Ho Hai Quang conclut par cette phrase : « En dernière analyse, au cours de la période 1946-1960, le déplacement du centre de décision vers l'Etat (central) et la création d'une rente départementale n'impulsèrent pas de développement à La Réunion (malgré quelques progrès sociaux), parce que la stratégie économique mise en œuvre par les pouvoirs

publics a correspondu exactement aux intérêts des sucriers (c'est-à-dire les usiniers) et des planteurs. La rente départementale a donc principalement servi à renforcer leur position. D'où la persistance du sous-développement ».

Si l'on comprend bien, l'auteur veut exprimer l'idée que les interventions de l'Etat, pendant cette période qui fait suite à la départementalisation, ont contribué à maintenir et même renforcer l'appareil productif traditionnel (le secteur sucrier), notamment en codifiant le statut des colons, qui restent majoritaires dans les terres cultivées – deux piliers de l'économie sous-développée de l'ancienne colonie auxquels il faudra sans doute porter atteinte plus tard (en diversifiant les productions et en remplaçant le colonage par le fermage, plus respectueux de l'autonomie de l'agriculteur) pour sortir vraiment de ce sous-développement. Mais je ne pense pas que la stratégie économique de l'Etat visait prioritairement à satisfaire toujours plus les intérêts des producteurs de canne et sucre. Dire cela serait réduire l'inspiration et les effets de sa politique, car :

(i) le sucre et la canne restent, à l'époque, la principale richesse locale, et améliorer son rendement peut profiter à tous, surtout si une politique sociale (salaire minimum indexé, logements sociaux) accompagne les incitations à développer ces productions ;

(ii) « tout un secteur nouveau de l'économie a été créé » (comme il est dit plus haut, même page), qui ne correspond pas à l'objectif de reproduire et renforcer la position des sucriers et planteurs (création d'administrations, d'écoles, d'hôpitaux...) mais « fonctionne avec une logique totalement différente de celle de l'économie de plantation ». La stratégie de l'Etat a donc été plutôt – me semble-t-il – de maintenir et accroître le potentiel productif traditionnel ou ancien et d'apporter des améliorations sensibles aux conditions de vie de tous, dans le domaine des équipements collectifs et sociaux. C'est ce que la suite de cette « Histoire » devrait, un jour, nous confirmer ?

En conclusion, Il me reste à exprimer l'espoir que ce très beau livre soit suivi d'un 4e volume, et que cette superbe somme historique reçoive l'accueil qu'elle mérite, parmi tous les économistes de langue française, et en particulier ceux de ses collègues de Saint-Denis. La population de La Réunion devrait être fière de cet enseignant-chercheur de son université, et être pleine de gratitude envers celui qui, en écrivant ces ouvrages sur son île, enrichit son patrimoine culturel et contribue puissamment à lui restituer son passé en toute clarté, honnêteté intellectuelle et sincérité.

Pierre Maurice
Professeur honoraire des Universités